

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 4 (1866)
Heft: 34 [i.e. 35]

Artikel: [Lausanne]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-178906>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraisant tous les Samedis

PRIX DE L'ABONNEMENT (*franc de port*):

Un an, 4 fr. — Six mois, 2 fr. — Trois mois, 1 fr.

Tarif pour les annonces: 15 centimes la ligne ou son espace.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes; — au Cabinet de lecture place de Saint-Laurent, à Lausanne; — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du *Conteur Vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Lausanne, le 28 juillet 1866.

On se souvient de la terreur qui se répandit dans notre pays, à la fin de l'été dernier, quand chaque jour, presque à chaque heure, on apprenait qu'un nouvel incendie avait dévoré quelques maisons, trop souvent même un village entier, dans la Suisse occidentale. Tout naturellement on attribua à des mains criminelles cette œuvre de destruction; il semblait que notre pays fut en la possession d'une bande de malfaiteurs qui, par des fils invisibles, allumaient l'incendie à Travers, à Vevey, à Berthoud, à Lussy, se jouant à la fois du temps et de l'espace. Il est bien possible que, dans quelques cas, la vengeance ou la cupidité aient été les premières causes du sinistre; mais, comme il arrive toujours quand la crainte s'empare de toute une population, qui se croit sous l'empire d'un ennemi invisible et mystérieux, l'imagination prend le galop et l'on voit un incendiaire dans chaque maraudeur qui franchit la haie d'un verger abondamment garni.

Les grandes chaleurs de l'été dernier suffisent à expliquer les terribles développements qu'ont pris les incendies de 1865; leur nombre a été quelque peu supérieur à celui des années précédentes, mais ce qui en a fait de véritables désastres, c'est le nombre considérable de bâtiments incendiés dans chaque sinistre. Les bois qui entrent dans la construction des bâtiments étaient desséchés, l'eau manquait, ensorte que toutes les conditions étaient réunies pour favoriser le développement de l'incendie et sa propagation de maison en maison. Tel accident qui, par un temps humide ou pluvieux se serait réduit à la perte de quelques meubles, a eu pour conséquence la destruction de plusieurs bâtiments.

Il est résulté de-l'espèce de panique causée par tant de sinistres accumulés à de si courts intervalles, que l'attention a été éveillée sur les moyens de prévenir les incendies et sur les divers systèmes d'assurance destinés à en atténuer les terribles conséquences. Dans la plupart des communes, on a organisé ou mieux organisé les secours en cas d'incendie; on a discuté le principe de l'assurance obligatoire, et notre loi sur l'assurance immobilière cantonale a été l'objet de critiques sérieuses qui devront amener nécessairement sa révision.

D'un autre côté, M. Piccard, commissaire-général, s'est livré à des recherches statistiques très-complètes d'où il est résulté d'abord que la loi vaudoise sur l'assurance immobilière est injuste, en ce qu'elle n'établit

pas de catégories de bâtiments et qu'elle fait payer la même prime d'assurance au bâtiment solidement construit en bons matériaux, couvert en tuiles ou en ardoises, et au bâtiment tout ou partie en bois, couvert de bardes et par conséquent bien plus exposé que le premier aux dangers du feu. M. Piccard a continué ses recherches à un autre point de vue, dans l'intention de découvrir la relation qui peut exister entre le nombre des incendies et celui des jours de pluie. C'est ce travail, qui vient de paraître dans le *Bulletin de la Société vaudoise des sciences naturelles* (n° 55, juillet 1866), que nous allons rapidement analyser. M. Piccard a conservé une classification que M. le professeur L. Dufour avait adoptée dans ses recherches sur les incendies provoqués par la foudre, qui consiste à considérer comme grand incendie celui qui donne lieu à une indemnité supérieure à 1000 fr.; incendie moyen celui dont l'indemnité est comprise entre 100 et 1000 fr., et petit incendie celui dont l'indemnité est inférieure à 100 fr.

Le nombre moyen des incendies dans le canton de Vaud, dès 1811 (date de la fondation de la Caisse d'assurance cantonale) jusqu'en 1824, était compris entre dix et douze par année; de 1825 à 1840, cette moyenne s'est élevée à seize par année. Dès 1840, où les bâtiments ont été taxés à leur valeur vénale, le nombre des incendies a considérablement augmenté, et, les allumettes phosphoriques aidant, la moyenne s'est élevée, pour la période de 1840 à 1864, à plus de cinquante-cinq incendies par année.

En comparant, pendant cette période, le nombre des incendies à celui des jours de pluie, M. Piccard est arrivé à cette conclusion que, dans chaque année, le nombre des incendies est sensiblement proportionnel au nombre des jours secs de l'année; ceci est surtout vrai dans les années où le nombre des jours de pluie s'écarte sensiblement, en plus ou en moins, de la moyenne annuelle, qui est de 156 jours de pluie, c'est-à-dire qu'une année très-sèche ou très-humide amène forcément, et dans une proportion correspondante, peu ou beaucoup d'incendies. En mettant en regard, non-seulement le nombre des incendies, mais la valeur du désastre qu'ils occasionnent, avec le nombre des jours de pluie, M. Piccard trouve qu'un jour de pluie, en plus ou en moins dans une année, procure un bénéfice ou une perte moyenne de 2650 fr. à la Caisse d'assurance cantonale, soit 1 $\frac{1}{2}$ centime par 1000 francs assurés.

Après avoir établi le nombre et la valeur des incendies pour les différents mois de l'année, pendant la période de 25 ans dont nous avons parlé, M. Piccard établit une biographie incendiaire de chaque mois. Il compare, pour chacun d'eux, le nombre des incendies qui ont eu lieu réellement avec celui qui devrait résulter du nombre des jours de pluie, si la proportionnalité indiquée plus haut était rigoureuse, et cherche à expliquer, dans chaque cas, les écarts qui peuvent se produire. Nous allons résumer cette série d'intéressantes recherches.

Janvier présente un excès de quart d'incendie sur le nombre fourni par la comparaison avec les jours de sécheresse ou de pluie, ce qui peut s'expliquer par l'emploi du chauffage et de l'éclairage des appartements. Le nombre des grands incendies est relativement faible, à cause de la présence de la neige sur les toits et aux abords des habitations et à la présence de tous les habitants dans la maison.

Février présente, par contre, un déficit de demi-incendie par année, ce qui paraît dû à la présence plus fréquente des neiges et à une plus grande surveillance dans les maisons.

Mars donne un excès de tiers d'incendie par année. C'est le mois le plus meurtrier de l'année pour les grands incendies et aussi pour la valeur détruite ou payée en indemnités ; il est le plus faible en moyens incendies ; cela dénote évidemment l'effet pernicieux des bises de mars et l'encombrement des cheminées et des tuyaux de chauffages par les suies accumulées pendant l'hiver.

Avril ne présente presque aucun écart avec le nombre normal des incendies ; dans ce mois, rien ne vient troubler l'ordre naturel ; l'éclairage et le chauffage ont beaucoup diminué, et si, d'un côté, la bise se fait encore quel peu sentir, il y a compensation par un nombre de jours de pluie assez grand.

Mai nous offre un déficit de demi-incendie par années ; c'est le mois le plus inoffensif, soit pour le nombre des incendies, soit pour la valeur qu'ils représentent. Plus de chauffage et d'éclairage dans les maisons, les écuries et les fenils ; les grands travaux de la campagne n'ont pas encore commencé et la surveillance est encore suffisante dans les habitations ; enfin, les pluies sont abondantes et répétées pendant ce mois.

Juin donne un excès de un tiers d'incendie par année, malgré l'absence d'éclairage et de chauffage ; mais c'est le mois de la saison, qui fait sortir du logis toutes les personnes valides, en diminuant la surveillance dans les habitations, où il ne reste que les enfants en bas âge et les vieillards. Ce mois est surtout abondant en moyens d'incendies.

Juillet nous offre une diminution de demi-incendie par année. La sécheresse et la foudre sont cause qu'il se présente bon nombre de grands incendies dans ce mois, tandis qu'il y a déficit de moyens et de petits incendies.

Août présente une diminution de un quart d'incendie sur le nombre donné par les jours secs. C'est le mois le plus meurtrier de l'année après mars et octobre, il présente le fait remarquable d'un excédant notable dans les grands incendies et d'un déficit semblable

dans les petits, ce qui démontre évidemment l'action croissante de la sécheresse, les effets de la foudre, les occupations de la moisson, et, partant, une diminution de surveillance.

Septembre présente un déficit de deux-cinquièmes d'incendie par année ; ce déficit se fait remarquer dans les trois catégories, sur le nombre fourni par les jours secs, ce qui fait rentrer le mois de septembre dans les mois inoffensifs, quoique le nombre des incendies témoigne encore de la sécheresse du mois précédent.

Octobre donne une excès de trois-quarts d'incendie. Il est le plus meurtrier de l'année après mars ; une foule de circonstances peuvent expliquer cette recrudescence d'incendies. L'éclairage dans les maisons, écuries, fenils, a déjà commencé, et augmente rapidement par le rentrée des vaches de la montagne ; on bat en grange de grand matin ; on séche les fruits dans les fours ; on brise le chanvre et on en brûle les débris légers ; les vendanges donnent lieu à beaucoup d'embarras intérieurs par l'accumulation momentanée dans le vignoble d'un grand nombre d'ouvriers, etc.

Novembre présente aussi un excès de un cinquième d'incendie par année. Cet excédant, quoique moins grand que celui d'octobre, dénote cependant la présence de l'éclairage et du chauffage, qui vont en augmentant avec les jours de plus en plus courts.

Décembre présente un excès de demi incendie par année. Cette augmentation est faible pour les grands et moyens incendies, mais elle est très-forte pour les petits. On reconnaît encore, d'une manière évidente, l'influence des jours plus courts qui amènent un surcroît d'éclairage et de chauffage. C'est le mois de l'année présentant le plus d'incendies, soit pour le nombre total, soit pour les petits incendies.

S. C.

LETTERS DE LAUSANNE.

III.

J'ai appris par une lettre de mon cousin que tu avais quitté la ville de Mayence menacée par la guerre. Mais le refuge que tu as choisi avec Rosalinde et sa famille t'offre-t-il assez de sécurité, Ulrich, pour goûter avec eux le bonheur de tes fiançailles ? Je n'en crois rien, et je reviens toujours à mes moultons ; ce sont les bords du Léman, ce sont les belles montagnes de mon pays d'adoption qui t'appellent ; viens, je te le répète pour la troisième fois.

Pendant les luttes sanglantes qui désolent l'Allemagne, nous visiterons les hautes et riantes vallées des Alpes. Oh ! tu verras combien il est doux de jouir, en compagnie de celle qu'on aime, d'une nature aussi pittoresque, aussi grandiose ! Tout parle au cœur que l'amour enflamme, tout paraît sympathiser avec lui ; le filet d'eau qui tombe du rocher semble lui parler de ses affections les plus tendres ; le torrent impétueux a dans son bouillonement quelque chose d'indéfinissable, les fruits de la montagne, les framboises et les myrtilles ont une autre saveur, les petites fleurs d'autres parfums ; tant il est vrai que le contentement du cœur change et embellit tout ce qui nous entoure.